



Réponse à une demande de précision

Charles De Koninck

Volume 10, Number 1, 1954

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1019902ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1019902ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Laval théologique et philosophique, Université Laval

ISSN

0023-9054 (print)

1703-8804 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

De Koninck, C. (1954). Réponse à une demande de précision. *Laval théologique et philosophique*, 10(1), 107–120. <https://doi.org/10.7202/1019902ar>

Réponse à une demande de précision *

Le 27 janvier 1954.

MONSIEUR CHARLES DE KONINCK,
Université Laval, Québec.

Cher Monsieur,

J'ai lu avec autant de surprise que d'intérêt vos articles sur *Le problème de la mort de Marie*, publiés dans « La Semaine Religieuse » de Québec. Et je prends la liberté de vous communiquer mes remarques sous forme de questions.

« Marie est morte, mais elle n'est pas morte . . . , a vu la Vie et ainsi (a pu) ne pas voir la mort ; sa mort est une vie, donc ce n'est pas la mort » etc., etc. Je suis aussi embarrassé avec tous ces textes, ces affirmations, explicites sur une ligne et niées à la ligne suivante, qu'avec l'ouvrage sur la *Primauté de saint Joseph*, par C. M. (Fides, Montréal 1945). À la page 69, l'auteur dogmatise : « Donc, S. Joseph est réellement père du Verbe incarné ». Mais, immédiatement après avoir écrit son mot de valeur « réellement », il ajoute « quoique d'une paternité purement morale ». Quel adverbe l'emporte « réellement » ou « purement » ? Et, sans doute pour étayer plus solidement son affirmation « réellement père », l'auteur écrit, en note : « Théologiquement parlant, on pourrait peut-être (?) (j'aime et ce conditionnel et ce peut-être placés immédiatement après l'expression « théologiquement parlant ») dire que S. Joseph est le père réel de Jésus, au sens que nous venons d'expliquer ; mais, dans le langage ordinaire, on ne peut pas et on ne doit pas le dire, parce que, dans le langage ordinaire, le mot réel, ajouté à celui de père, s'entend d'une réalité physique ». Alors, pourquoi parler ainsi ? Parle-t-on pour le bien et l'utilité des fidèles ou parle-t-on uniquement pour les Anges ?

« Nonne haec oportuit pati Christum, et ita intrare in gloriam suam ? » (LUC XXIV, 26). Le serviteur n'est pas au-dessus du Maître, ni celle qui s'est reconnue « l'humble servante du Seigneur » au-dessus de son divin Fils. Jésus n'avait pas la tache du péché originel ; cependant « nonne haec oportuit pati Christum . . . »

Ne croyez-vous pas que la grandeur de la Mère du Sauveur, de la Co-Rédemptrice, ne lui vient pas plutôt de sa parfaite ressemblance, de son entière conformité au Rédempteur ? Je ne vois pas comment elle serait plus admirable en évitant la mort.

* Reproduit avec la permission de la *Semaine Religieuse* de Québec, 66^e année, n.25, 18 février 1954, et n.27, 4 mars 1954.

Je trouve délicieuse l'appellation des Pères « dormitio ». Je suis tout à fait d'accord aussi sur la cause (l'amour) et la nature (extase) de cette mort, de ce passage de cette vie terrestre à la gloire céleste. Mais il me semble qu'il ne faut pas exclure l'idée de la séparation, si courte soit-elle, de l'âme et du corps, ni même de la déposition du corps au tombeau dont a parlé saint Jean Damascène (Oratio 2 de Dormitione Deiparae). Au début de ce même discours, le même saint semble nier la mort « quomodo illa mortem gustaret? » Mais il semble bien qu'il veuille parler de la corruption du tombeau.

Quelques mots de précision à ce sujet m'intéresseraient et m'obligeraient vivement. Je vous en remercie d'avance, cher Monsieur, et vous prie d'agréer l'expression de mon profond respect en N. S.

.....

Le 2 février 1954.

Monsieur l'abbé,

Certes, le paradoxe qui dans votre lettre est entouré de guillemets [« Marie est morte, mais elle n'est pas morte... »] s'avère étrange. Mais il ne se trouve nulle part dans les articles auxquels vous référez. Bien que la Mère de Dieu soit morte¹, il ne nous semble pas — nous en sommes persuadé même — qu'elle doive avoir subi la mort commune ; son Assomption ne devrait pas non plus s'assimiler à celle de la résurrection commune de la fin des temps. Telle était l'hypothèse de la seconde partie de notre étude². Que Marie ait subi la mort sans connaître la mort commune, nous n'y voyons pas la contradiction que vous avez formulée.

Aussi bien confessons-nous que le Fils, selon sa divinité, est né depuis l'éternité, tandis que ce même Fils, quant à son humanité, est né dans le temps. Pourtant, nous ne nous permettons pas de dire, sous forme de proposition contradictoire : il est né depuis toujours, mais il n'est pas né depuis toujours. Ainsi, le Fils est devenu homme, tandis que le Père éternel ne l'est pas devenu. Mais nous n'affirmons pas tout uniment : Dieu est devenu homme, mais il n'est pas devenu homme. Le Christ a vaincu le péché et la mort, alors que les hommes continuent de pécher et que des hommes vont en enfer. Pourtant, nous ne disons pas : l'homme est sauvé, mais il n'est pas sauvé. En outre, le Verbe de Dieu est décédé, cependant que dans la mort il était la vie même, tandis que son corps mort

1. « Parique modo haud difficile iisdem [Christifidelibus] fuit assentiri magnam etiam Dei Matrem, quemadmodum jam Unigenam suum, ex hac vita decessisse » (*Munificentissimus Deus*, p.757).

2. Nous la croyons conforme au passage suivant de l'encyclique *Fulgens Corona* : « ... Terrestis eius peregrinationis ortus ita et occasus fulgentissima emicuaere luce ; omnimodae eius animi innocentiae ab omni labe immuni, mirabili quadam congruentique ratione respondit amplissima virginei corporis 'glorificatio' » (p.583).

restait uni à cette vie. Néanmoins, nous ne disons pas, sans distinction : il est mort, mais il n'est pas mort ; il vit, mais ne vit pas. Quand l'Apôtre déclare que *Dieu seul possède l'immortalité* (I Tim., vi, 16), nous ne disons pas : notre âme n'est pas immortelle, puisque Dieu seul est immortel ; ni même : Dieu seul est immortel, mais il n'est pas seul immortel ; ni : notre âme est immortelle, mais elle n'est pas immortelle. De même, lorsque l'Écriture dit d'une part, que *Dieu eut achevé le septième jour son œuvre qu'il avait faite, et il se reposa le septième jour de toute son œuvre qu'il avait faite* (Gen., ii, 2), et que d'autre part il est dit en saint Jean que *Mon Père ne s'arrête pas d'agir, et moi aussi, j'agis* (v, 17), nous ne nous permettons pas d'énoncer : il se repose, mais ne se repose pas ; il agit, mais n'agit pas¹. — Déjà les vérités les plus communes de notre foi supposent des distinctions que ne peuvent négliger même les simples fidèles.

Il ne faudrait pas croire cependant que je refuse une assertion pour la simple raison qu'elle est paradoxale. Parmi les paradoxes il y en a d'utiles pour susciter l'étonnement et amorcer l'intelligence. Ainsi voit-on bientôt le *Paradoxe* de Ronsard — « que les Mains servent plus aux hommes que la Raison » — tourner en hommage à la faculté dont la main est la servante.

Si la raison n'en est accompagnée,
Ce n'est que vent, . . .
Car peu vaudroit l'entendement humain,
Bien que divin, sans l'aide de la main.

Et même la raison spéculative trouve son appui dans le toucher. Sans les « Mains qui en dix doigts s'allient », nous reste une

Raison qui n'a rien que le nom,
Bien qu'arrogante et venteuse se fie
Aux vains discours d'une Philosophie,
Laquelle en vain au ciel veut faire aller
Noz corps bourbeux qui ne peuvent voller.

Je doute fort que le paradoxe « Socrate est mort, mais n'est pas mort », soit de ceux-là. De toute façon, je ne m'y suis risqué.

Quant aux autres paroles placées entre guillemets [« sa mort est une vie, donc ce n'est pas la mort »], tel que nous l'avions cité, saint Jean Damascène ne disait pas la même chose : « Car pour toi [Marie], la mort c'est la vie, et même une vie meilleure, de beaucoup supérieure à celle que tu mènes ici » ; mais il n'a pas ajouté : « donc ce n'est pas la mort » — encore qu'il eût pu dire : « ce n'est donc pas la mort commune ». À propos du texte de saint Amédée [« . . . Egrediens

1. Sur les apparentes contradictions dans les saintes Écritures, voir, de SAINT AUGUSTIN, *De Mendacio*, liber un., c.10.

itaque vidit vitam, ne mortem videret »] on suppose la même distinction entre la mort de Marie et la mort commune. Fille d'Adam, même sa conception n'en fut pas pour cela commune. Elle a été conçue, mais immaculée.

Les expressions et affirmations que vous citez du livre : *Primauté de saint Joseph d'après l'épiscopat catholique et la théologie*, et que vous opposez entre elles, ne semblent pas tenir compte de la division qu'avait donnée l'auteur, « C. M. », aux pp. 67-68, avant de conclure, à la page 69, de prémisses clairement énoncées : « Donc saint Joseph est réellement père du Verbe incarné, quoique d'une paternité purement morale. » Certes, cette affirmation eût été dogmatique si elle n'avait été précédée des distinctions, définitions et prémisses nécessaires. Mais tel n'est pas le cas. D'une part, en effet, l'auteur avait expressément distingué « réel » contre « fictif » et « métaphorique » ; et sous-distingué, d'autre part, « réel » en « physique » et « moral », comme on distingue deux espèces appartenant au même genre. C'est ainsi que nous-même nous distinguons la réalité des actes de l'homme, de la réalité des actes humains. Il ne suffit pas à Socrate de *savoir* ce qu'il doit faire *hic et nunc* ; encore lui faut-il *agir réellement*. C'est même d'une réalité morale que dépend le bien-être véritable.

En d'autres mots, l'auteur n'oppose d'aucune façon « purement moral » à « réel », mais à « physique » qu'il avait donné comme un des termes de la division du réel. Sans nous prononcer sur la valeur de cette division, ni sur la définition de ses termes, voici ce que nous lisons dans le texte de cet auteur : « Dans le langage de la philosophie et de la théologie, tout ce qui n'est pas fictif ou métaphorique est réel [. . .] il est deux sortes de réalités, les unes physiques, les autres morales. »¹ Ce qui nous donne la division que voici :



Et non pas :



La paternité de saint Joseph, de poursuivre l'auteur, « n'est nullement imaginaire ou métaphorique ; elle est réelle, mais uniquement dans l'ordre moral, ou, si l'on veut, dans l'ordre des réalités morales »². « Réel » étant ici *quasi genus*, on peut dire : *praedicatur in quid*.

1. *Op. cit.*, édit. Fides, Montréal, 1945, pp.67-68.

2. *Ibid.*, p.68.

Il y a donc chez cet auteur distinction mais nulle opposition entre « réel » et « purement moral », ni de privation, ni de contrariété, ni de contradiction.

Encore que nous trouvions sa réserve (une paternité réelle mais purement morale) excessive — nous dirons plus loin pourquoi —, l'auteur ne se contredit pas. Mais il se serait contredit carrément s'il avait divisé « moral » contre « réel », puisque alors il aurait dû choisir l'un de ces termes à l'exclusion de l'autre. S'il avait opposé « réel » à « moral » comme à du « non réel », comme vous semblez le croire, nous y verrions, nous aussi, une flagrante contradiction.

En disant que la paternité en cause est réelle, mais purement morale, l'auteur de la *Primauté de saint Joseph* demeure bien en-deçà de la position de saint Thomas, de Suarez¹, et de Corneille de la Pierre². À la suite d'Aristote³, le Docteur angélique — et plus récemment Pie XI, dans les encycliques *Divini illius Magistri* et *Casti Connubii*, qui nous rappelle cet enseignement de saint Thomas — soutient que la paternité n'est pas limitée à la seule génération naturelle.

Est enim pater filio causa trium bonorum maximorum. Primo enim generando est sibi causa essendi, quod reputatur esse maximum. Secundo educando est sibi causa nutrimenti. Tertio est sibi causa disciplinae⁴.

Aussi, du fait que saint Joseph fut d'une part l'époux de la Vierge Mère — leur mariage ayant été véritable, déjà quant à la forme, qui consiste dans la réelle « indissolubilis unio animorum » — tandis que, d'autre part, en raison de l'éducation, leur mariage était véritable même quant à la fin⁵, saint Joseph, en nourrissant le Christ, a participé

1. *In IIIam Partem*, disp.8, sec.1 et 2.

2. *In Matth.*, c.1, vers.16.

3. *Éthique*, VIII, ch.11, 1161 a 15.

4. *In VIII Ethic.*, lect.11 (édit. PIROTTA), n.1691. — « [Societas domestica] est etiam magis necessaria [quam societas civilis], quia societas domestica ordinatur ad actus necessarios vitae, scilicet generationem et nutritionem. Unde patet quod homo naturalius est animal conjugale quam politicum [...] In aliis animalibus est conjugatio inter marem et feminam, intantum sicut dictum est, idest solum ad procreationem filiorum; sed in hominibus mas et femina communicant non solum causa procreationis filiorum, sed etiam propter ea quae sunt necessaria ad humanam vitam. Statim enim apparet quod opera humana quae sunt necessaria ad vitam sunt distincta inter marem et feminam; ita quod quaedam conveniunt viro, puta ea quae sunt exterius agenda, et quaedam uxori, sicut nere et alia quae sunt domi agenda. Sic igitur sibi invicem sufficiunt, dum uterque propria opera redigit in commune. — Unde patet quod amicitia conjugalis in hominibus non solum est naturalis sicut in aliis animalibus, utpote ordinata ad opus naturae quod est generatio, sed etiam est oeconomica utpote ordinata ad sufficientiam vitae domesticae » (*Ibid.*, lect.12, nn.1720-1722).

5. *IIIa Pars*, q.29, a.2, c. — « Habuit tamen illud matrimonium etiam secundam perfectionem quantum ad prolis educationem. »

à la paternité *physique*. Car la nutrition n'est pas comme telle d'un ordre simplement moral, quoique celui-ci soit très réel ; elle met l'enfant dans une dépendance physique de l'époux de sa mère. Admettons toutefois que cette fonction de la paternité, qui procure aux enfants un des trois « maxima bona » et « necessaria ad vitam », nous paraisse aujourd'hui moins évidente. Les familles, en effet, doivent tellement compter sur le secours public, qui tend à remplacer l'économie domestique, que les enfants en arriveront à un statut social d'orphelins. Cependant que saint Thomas voyait dans cette nutrition une des raisons des épousailles de la Mère de Dieu : « Afin que le Christ fût élevé par les soins de saint Joseph, qui reçut dès lors le nom de Père nourricier. »¹ Dans son commentaire sur l'Évangile de saint Jean, le Docteur angélique, après avoir cité la parole de la sainte Vierge : *Pater tuus, et ego 'dolentes' quaerebamus te* [Luc, II, 48], justifie ce titre de « père » :

Et alors qu'une personne est appelée le fils de quelqu'un parce qu'il se fait nourrir par lui, Joseph, bien qu'il ne fût pas son père selon la chair, pouvait se dire bien plus justement le père de Jésus [*multo amplius pater Jesu dici poterat*] : et parce qu'il l'avait nourri, et parce qu'il était l'époux de la Vierge-Mère².

Si pour une raison ou une autre, on ne pouvait exposer devant les fidèles ni leur faire comprendre les distinctions appropriées — que l'on fait en philosophie, en droit, et en théologie tout en partant de notions communes très connues du peuple — il vaudrait sans doute mieux ne pas leur dire, sans préparation ni commentaire, que « saint Joseph est le père réel de Jésus ». D'une part, en effet, « réel » se dit *per prius* de la réalité physique, et en second lieu de la réalité morale ; tandis que d'autre part, parmi les deux fonctions physiques de la paternité, celle qui procure à l'enfant son être même par voie de génération est la première ; la réalité physique de la nutrition vient en second.

Aussi bien fait-on en théologie beaucoup de distinctions que l'on n'a pas coutume de présenter du haut de la chaire, ce qui n'en diminue pas l'importance. Par exemple, alors que Dieu est un en trois Personnes, ce qu'on enseigne à tous les fidèles, il y a en lui quatre relations réelles, et seulement deux processions, pour ne pas parler des actes notionnels ; pendant que le Saint-Esprit procède, comme le Verbe, suivant une ressemblance de nature, sa procession n'en est pas pour autant une génération ; on n'insiste pas non plus dans les sermons sur ce point que la procession éternelle du Verbe et sa procession temporelle sont l'une et l'autre génération *in quarto modo dicendi per se*. La théologie emploie des termes en un sens qui lui

1. *Ibid.*, a.1, c.

2. *Super Joannem*, c.1, vers.45, lect.16 (édit. CAI), n.317.

est propre — tel celui de *purgation* pour désigner une des fonctions hiérarchiques des anges.

Ensuite, vous nous posez une question qui n'est pas sans nous mettre dans une certaine gêne : « Alors, pourquoi parler ainsi ? Parle-t-on pour le bien et l'utilité des fidèles ou parle-t-on uniquement pour les Anges ? » Si nous comprenons bien, vous nous faites cette question au sujet [a] de l'affirmation que nous n'oserions jamais faire nôtre, savoir : « Marie est morte, mais elle n'est pas morte . . . » ; [b] de votre manière d'entendre les passages que nous avons empruntés à saint Jean Damascène et à saint Amédée ¹, [c] enfin, à propos de l'opposition d'espèce à espèce qu'à l'encontre de l'auteur C. M. vous mettiez entre « réel » et « moral ». Néanmoins, abstraction faite des sujets auxquels vous l'appliquez, votre question garde un intérêt général par le dilemme auquel vous nous confrontez : traitant, d'une façon prochaine ou éloignée, de sujets qui touchent à la foi, on parle soit pour « l'utilité des fidèles », soit « uniquement pour les Anges ».

Nous convenons qu'en parlant aux fidèles nous devons nous tenir à ce qui leur est utile, et ne jamais courir le risque de leur nuire. Or c'est justement parce que revues populaires et journaux répandaient dans le Québec la thèse que Marie n'avait subi la mort en aucun sens de ce terme, thèse qui, aux yeux de l'autorité compétente, est contraire au sentiment de l'Église, c'est pour cette unique raison qu'à la suggestion de cette même autorité nous avons écrit les articles en cause pour la *Semaine Religieuse de Québec* et le *Laval théologique et philosophique*, qui ne sont pas des revues populaires, mais où l'on peut écrire des choses qui, d'une façon au moins éloignée, pourraient à la longue s'avérer utiles même aux simples fidèles. Nous ne croyons pas qu'on puisse nous reprocher de n'avoir pas mis en garde le lecteur contre le caractère des articles dont la doctrine fait l'objet de votre lettre.

Disons-le sans ambages : à tous ceux qui, pour discuter une telle question, refusent d'avance le recours aux éléments de la philosophie même les plus humbles, non seulement la tentative d'une solution mais avant tout le problème lui-même, ne peuvent manquer de paraître futiles et de prêter à la risée. Ce n'est pas non plus cette réserve qui devrait mettre la présente entreprise à l'abri d'une critique juste et méritée. Il y a certes maintes vaines subtilités comme il en est qui lassent. Ce sont sans doute parfois les mêmes. Qu'elles soient coextensives, ce n'est point sûr. Mais s'il en est de laborieuses sans être vaines, du moins peuvent-elles avoir une récompense. Notre tentative aura toutefois le relatif inconvénient de se faire en termes d'une École et de prendre pour acquis des points sur lesquels d'autres soutiennent le contraire. Cela n'empêche qu'on nous trouverait tout prêt à croire que nous prenons à contre-sens ou les appliquons mal à propos ces éléments de la philosophie sur laquelle nous entendons nous appuyer ².

1. *Semaine Religieuse*, 66^e année, n.20, 14 janvier 1954, pp.310-315.

2. *Semaine Religieuse*, 66^e année, n.8, 22 oct. 1953, p.122. — Voir CHARLES DE KONINCK, *La piété du Fils*, Presses Universitaires Laval, Québec, 1954, pp.106-107.

Il reste que la réfutation d'une erreur — si on permet de croire qu'il existe des erreurs, qu'il arrive de pouvoir les juger telles et que parfois il est possible et opportun de les réfuter, fût-ce à la satisfaction d'un petit nombre — la réfutation, dis-je, demande quelquefois des distinctions d'un ordre plus difficile que celui de leur confusion souvent qualifiée de « clarté ». Ces distinctions en sont d'autant plus faciles à tourner en propos manifestement curieux, comme on le voit illustré à la perfection dans les écrits de l'auteur de *Candide*, si séduisant par le style et par cette « logique » dont il est un modèle sans pareil — tant et si bien que des écrivains même catholiques veulent maintenant faire son apologie. Or, il me paraît assez évident qu'on ne peut tout de même pas exposer aux fidèles — bien que souvent on sous-estime leur intérêt pour les choses doctrinales et leur aptitude à les saisir — toutes les notions et distinctions, parfois moins faciles, que saint Thomas met en œuvre pour résoudre des problèmes d'une singulière gravité en théologie. Ces notions et doctrines nous ont paru nécessaires à la tentative de concilier les deux positions en litige sur le sujet de la mort de Marie — quand même la plupart d'entre elles n'existeraient plus que sous forme d'imprimé, en des livres anciens très souvent méprisés des penseurs catholiques du jour. Aussi, quoi de plus naturel que plusieurs membres du clergé nous aient demandé en quels termes on pourrait alors parler de la mort de la sainte Vierge. C'est pourquoi nous avons cru bon de citer en épilogue des passages d'un important témoin de la tradition, Docteur d'une profondeur exceptionnelle, saint Jean Damascène, qui a parlé de ces choses « avec une éloquence très puissante » [« vehementi eloquentia »]¹ ; et de reproduire en plus quelques extraits de l'auteur qui représente le « début de la théologie scolastique, cet homme pieux, Amédée, évêque de Lausanne »².

Maintenant, quant à parler « uniquement pour les Anges », nous pouvons, en effet, leur parler, de même que l'ange inférieur peut parler au supérieur³. Mais, autant aucun ange inférieur ne peut purger un supérieur⁴, autant nous autres, humains, nous ne saurions éclairer même le plus obscur d'entre eux. Que si l'on qualifie le Docteur commun d'Angélique, on ne doit pas entendre qu'il eût été capable d'instruire une substance séparée ; il s'agit là d'une simple métaphore, encore qu'elle soit très convenable, vu la relative excellence de son esprit qui se compare, au mien par exemple, comme le soleil à la dernière lueur d'une cendre d'allumette — pendant qu'un illustre professeur ne concédait à saint Thomas que l'âge mental d'un petit garçon, ce qui n'est pas aussi injurieux qu'on le pense, mais par suite

1. *Munificentissimus Deus*, p.761.

2. *Ibid.*, p.763.

3. *Ia Pars*, q.107, a.2.

4. *Ia Pars*, q.106, a.3.

me laisse inconcevable. Il reste toutefois pas mal de choses dont on ne peut parler qu'aux anges, quoique sans grand espoir d'un dialogue. Sans doute de beaucoup plus nombreux que les hommes, ils sont, en outre, témoins incorruptibles, tantôt redoutables, tantôt rassurants.

Nous ne croyons pas que l'on puisse affirmer sans autre distinction qu'en ces matières on doive parler, soit pour l'utilité des fidèles, soit uniquement pour les anges. Aussi bien existe-t-il sur ce chapitre un enseignement très net dans la sainte Écriture, que les Pères et Docteurs ont largement exposé.

Saint Thomas en a traité en réponse à la question : *Les choses divines sont-elles à voiler par des mots nouveaux et obscurs ?* Voici ce qu'il en dit, appuyé d'autorités très sûres :

... Le langage de celui qui enseigne doit être réglé de manière à être utile sans nuire à celui qui écoute. Or il y a des choses qui ne peuvent nuire à personne, comme ce que tout le monde est tenu de savoir ; de telles choses ne doivent pas être cachées mais exposées à tout le monde de la manière la plus claire. Il y a d'autres choses au contraire qui deviendraient nuisibles si on les exposait trop clairement aux auditeurs, ce qui peut arriver de deux manières :

Premièrement en dévoilant les arcanes de la foi aux infidèles qui en ont horreur, car ils en feraient un objet de dérision ; c'est pour cela qu'il est dit dans saint Matthieu, VII, 6 : *Ne donnez pas aux chiens ce qui est saint, [et ne jetez pas vos perles devant les porcs, de peur qu'ils ne les foulent aux pieds, et que, se retournant, ils ne vous déchirent]*. Et Denys, dans sa *Hiérarchie céleste*, dit ceci : « Écoutez les paroles saintes, vous sanctifiant par la doctrine divine, dérochant à l'impure multitude les choses saintes dans le secret de votre âme, et gardez-les avec soin. »

Secondement en proposant aux ignorants des choses subtiles qu'ils ne comprennent pas parfaitement et qui sont pour eux une cause d'erreur ; c'est pourquoi l'Apôtre dit dans l'*Épître aux Corinthiens*, III, 1 : *Moi-même, mes frères, ce n'est pas comme à des hommes spirituels que j'ai pu vous parler, mais comme à des hommes charnels, comme à des petits enfants dans le Christ. Je vous ai donné du lait à boire, non de la nourriture solide, car vous n'en étiez pas capables et vous ne l'êtes pas même à présent, parce que vous êtes encore charnels*¹.

1. Cette parole de l'APÔTRE, comme le note SAINT AUGUSTIN dans son traité *De la Trinité* [L.I, ch.1), a été diversement appréciée : « Quand on dit cela à certaines gens, elles se fâchent et s'imaginent qu'on ne leur parle ainsi que par un sentiment de mépris. Aussi, la plupart du temps, aiment-elles mieux croire que ceux qui leur font entendre ces paroles parlent ainsi, parce qu'ils n'ont pas autre chose à leur dire, et ne s'imaginent pas que ce sont elles qui ne peuvent comprendre ce qu'on leur dit. Souvent même nous leur rapportons des raisons qui ne sont pas celles qu'elles nous demandent quand elles nous questionnent sur Dieu, parce qu'elles ne peuvent les goûter et que, peut-être, nous ne pouvons nous-même ni les saisir ni les leur présenter, mais qui montrent néanmoins combien elles sont inhabiles et inaptées à percevoir ce qu'elles demandent. Mais parce qu'elles n'entendent point ce qu'elles veulent ou se figurent soit que nous agissons de ruse avec elles, pour déguiser notre propre incapacité ou que nous sommes jaloux de leur capacité, il arrive qu'elles s'éloignent de nous l'âme pleine de trouble et d'indignation. » — Trad. de l'édition Vivès, T.27.

C'est pourquoi saint Grégoire dit sur ce passage de l'*Exode* [XXI, 33] : *Si un homme ouvre une citerne, ou bien si un homme creuse une citerne et ne la couvre pas, et qu'il y tombe un bœuf ou un âne, le possesseur de la citerne indemniserà* — « celui qui dans l'enseignement sacré a pénétré les profondeurs de la doctrine doit en dérober par le silence les sens sublimes à ceux qui ne les comprennent pas, dans la crainte de tuer par un scandale intérieur un simple fidèle ou encore un infidèle qui eût pu devenir croyant. »¹ Il faut donc cacher ces choses à ceux à qui elles seraient nuisibles : mais on peut dans l'enseignement faire connaître en particulier aux sages ce que l'on cache en public.

C'est pourquoi saint Augustin dit dans le livre IV *De la doctrine chrétienne* : « Il y a, en effet, des questions qui ou ne sont pas comprises ou le sont à peine, si répétées que soient les efforts et si grand que soit le talent de parole de l'interpréteur. Aussi ne faut-il les traiter devant le peuple, ou que rarement dans les cas urgents ou même absolument pas. »

En écrivant il n'y a pas une pareille distinction à faire, encore qu'un livre puisse tomber en toutes sortes de mains. C'est pourquoi il faut dans ce cas envelopper la doctrine d'une certaine obscurité, afin que par ce moyen le sage qui comprend puisse en tirer profit, tandis que les simples, incapables de bien comprendre, n'y peuvent rien découvrir. En cela il n'y a d'inconvénient pour personne, parce que ceux qui comprennent profitent de leur lecture et ceux qui ne comprennent pas ne sont pas obligés de lire. Saint Augustin dit encore à ce sujet : « Il en va tout autrement pour les livres. Les écrivains qui ont assez de talent pour retenir l'attention du lecteur qui les comprend et pour ne pas se froisser de voir ceux qui ne les comprennent pas, refuser de les lire, ne doivent pas renoncer à cet apostolat par la plume, mais doivent même le compléter par des entretiens avec certaines personnes. Si difficiles à comprendre que soient les vérités dont nous avons déjà une connaissance certaine, nous ne devons épargner aucun effort, dans notre discussion, pour les faire comprendre aux autres. »²

1. *Moralium liber XVII*, In cap. 24 JOB, c.26, P.L., T.76, col.28. Au lieu de « scandalum interius », Migne porte « scandalum mentis ». — Voir aussi *Regulae pastoralis liber*, c.39 : *Quod infirmis mentibus omnino non debent alta praedicari*, P.L., T.77, col.124.

2. Et c'est ce que fit saint Augustin, lui-même, par son traité *De la Trinité*, où, au début du premier livre (ch.3), il prend la précaution d'avertir que « si le lecteur en me lisant, trouve que je ne m'exprime pas bien parce qu'il ne me comprend point, son blâme ne doit tomber que sur la manière dont je rends ma pensée, non point sur ma foi ; il est possible, en effet, qu'on eût pu être plus clair ; toutefois, personne ne s'est jamais exprimé de manière à être compris de tout le monde, dans tout ce qu'il dit. Ceux donc à qui telle ou telle chose que je dirai ne plaira point, devront examiner s'ils comprennent les autres auteurs versés dans les choses et les questions que je traite, et qu'ils ne comprennent point chez moi. S'il en est ainsi, ils devront laisser là mon livre ou même, si ça leur fait plaisir, le rejeter loin d'eux, pour consacrer de préférence leurs soins et leur temps aux écrivains qu'ils comprennent. Néanmoins ils ne doivent pas croire que j'aurais mieux fait de me taire, puisque je ne pouvais m'exprimer d'une manière aussi claire et aussi nette que les auteurs qu'ils comprennent, car tout ce qu'écrit un auteur ne tombe point dans les mains de tous les lecteurs, et il se peut que ceux qui comprennent nos écrits, n'eussent jamais eu sous la main les ouvrages qui sont plus clairs que les miens, tandis qu'ils ont du moins les miens. Il est donc utile qu'il se fasse sur le même sujet des livres par des auteurs de différents styles, non de foi, afin qu'il puisse arriver à la connaissance de plus de monde, à ceux-ci d'une manière, à ceux-là d'une autre. Quant à ceux qui se plaignent de ne rien comprendre à ces matières et qui n'ont jamais rien entendu aux ouvrages où elles sont traitées avec soin et avec talent, ils doivent faire intérieurement des vœux et des efforts

À la première difficulté [*La doctrine des sages est facile* (*Prov.*, XIV, 6). Donc elle doit être proposée sans obscurité dans les termes] il faut répondre que l'autorité alléguée est ici hors de propos. En effet on n'entend pas dire que la doctrine des sages soit facile activement, c'est-à-dire facilement enseignée, mais bien qu'elle est facile passivement, c'est-à-dire reçue avec facilité, comme on le voit par la Glose.

À la seconde [*Ne cachez pas l'éclat de votre sagesse* (*Prov.*, XI, 26). Donc il ne faut pas voiler les paroles de la doctrine sacrée], il faut dire que ces passages s'entendent de celui qui cache ce qu'il faudrait faire connaître, c'est pourquoi il est dit dans l'*Écclésiaste*, « ne craignez point de parler au temps du salut ». Mais on ne veut pas dire par là qu'il ne faut pas couvrir de l'obscurité du langage les choses secrètes.

À la troisième [*Ce que je vous dis dans les ténèbres, dites-le au grand jour* (*MATTH.*, X, 27). Donc, il faut plutôt illustrer que voiler les choses obscures de la foi], il faut répondre que la doctrine du Christ doit être enseignée publiquement et clairement de manière que chacun comprenne parfaitement et clairement ce qu'il doit savoir, mais non en divulguant ce qu'il n'est pas expédient de savoir.

À la quatrième [*Les docteurs de la foi sont redevables aux savants comme aux ignorants* (*Rom.*, I, 14). Donc ils doivent parler de manière à être compris des petits et des grands, c'est-à-dire sans termes obscurs], il faut dire que les docteurs de l'Écriture sainte ne sont pas redevables aux savants et aux ignorants de telle sorte qu'ils soient obligés d'exposer toutes les vérités aux uns comme aux autres, mais bien d'apprendre à chacun ce qu'il lui est expédient de savoir.

À la cinquième [*Je l'ai apprise sans déguisement, j'en fais part aux autres sans envie* (*Sag.*, VII, 13). Mais ceux qui la cachent n'en font point part. Donc ils semblent coupables d'envie], il faut répondre que ce n'est pas par jalousie que l'on cache les choses subtiles à la multitude, mais par une légitime discrétion.

pour en tirer quelque profit, au lieu de me chercher querelle et de me dire des injures pour me forcer au silence. Quant à ceux qui, en me lisant, pourront dire : Je le comprends, mais ce n'est point exact, je les engage à vouloir bien soutenir leur sentiment et me réfuter s'ils le peuvent. S'ils s'en acquittent avec charité et vérité, et me le font savoir, dans le cas où je serais encore de ce monde, je recueillerai par là des fruits abondants de ce travail ; s'ils ne peuvent me rendre ce service, je veux et ne demande pas mieux qu'ils le rendent à ceux à qui ils pourront . . . Je sais bien qu'il se trouvera des lecteurs à l'esprit pesant qui, dans certains passages de mes écrits, me croiront un sentiment que je n'ai point, ou ne me croiront pas la pensée que j'ai en effet. Mais tout le monde sait qu'on ne doit point m'imposer leur erreur. Sans doute c'est en paraissant me suivre qu'ils se sont égarés dans les sentiers de l'erreur parce qu'ils n'ont pu me suivre quand je me frayais une route dans des endroits obscurs et d'épaisses broussailles. De même on ne saurait attribuer avec raison, à la sainte autorité des divines Écritures la multitude d'erreurs si variées où sont tombés les hérétiques, bien qu'ils essaient tous d'appuyer leurs opinions aussi fausses que fallacieuses sur ces mêmes Écritures ? La loi du Christ, je veux dire la charité, m'engage et m'en fait même un devoir par le plus doux commandement ; s'il arrive à quelqu'un de penser que, dans mes livres, j'ai émis une erreur que je n'ai point émise en effet, erreur agréable aux uns et réprouvée des autres, d'aimer mieux être repris par ceux qui blâment l'erreur, qu'approuvé de ceux qui la goûtent. En effet, les premiers ont raison de blâmer, sinon moi qui n'ai point eu le sentiment qu'ils me prêtent, du moins l'erreur qu'ils m'imputent, les seconds au contraire ne louent avec raison ni moi à qui ils attribuent un sentiment que la vérité condamne, ni ce sentiment même que la vérité réprouve. » — Trad. déjà citée.

À la sixième [Saint Augustin sur *La doctrine chrétienne* dit : « Les interprètes (des auteurs sacrés) ne doivent pas s'exprimer, en se présentant comme chargés de les expliquer avec une autorité semblable à la leur. Ils doivent, au contraire, dans tous leurs discours, travailler d'abord et surtout à se faire comprendre, par une façon de parler aussi claire que possible. Par là, ou bien il n'y aura plus qu'un esprit très lent à ne pas comprendre, ou bien, si, dans les questions que nous voulons expliquer et élucider, nos paroles sont trop peu ou trop lentement comprises, ce sera la faute de leur difficulté et de leur subtilité, et non de notre façon de parler »], il faut dire que saint Augustin parle de ceux qui enseignent le peuple verbalement et non de ceux qui écrivent, comme la suite le fait ¹.

Il ne me semble pas que la parole, en saint Luc [XXIV, 26], que nous avons citée : *Ne fallait-il pas que le Christ souffrît cela pour entrer dans sa gloire ?* entraîne que la sainte Vierge dût connaître une mort très semblable à celle de son Fils, comme nous avons essayé de le montrer dans la première partie de l'étude à laquelle vous référez ².

La « mort glorieuse » comporte-t-elle pour Marie quelque supériorité que ce soit à l'endroit de son Fils ? Le Christ ne fut pas dans la mort « comme un détenu, mais de son plein gré ». Il s'est ressuscité lui-même, prémices de tous les dormants, le premier des ressuscités, et cela par son propre pouvoir ; lui, *la résurrection et la vie*, de sa Mère comme de tous les élus. Nous avons répondu à cette question dans la seconde partie de la même étude ³.

Vous dites : « Je ne vois pas comment elle serait plus admirable en évitant la mort. » Nous ne le voyons pas non plus et c'est cela même que nous avons tenté de montrer dans la centaine de pages de l'étude en cause. Ce qui n'implique pas qu'elle ait dû connaître la mort commune, qui comporte la destruction de la personne humaine. Si elle avait connu l'état de mort durant un temps aussi bref qu'on le veuille, la grâce de maternité aurait été révoquée pour ce temps, sans aucune faute préalable ⁴.

1. In *Boethium de Trinitate*, q.2, a.4. Trad. de l'édition Vivès des *Opuscules*, Paris, 1858, T.7. Des passages de SAINT AUGUSTIN, nous citons la traduction de la *Bibliothèque augustinienne*, Œuvres, Desclée, de Brouwer, T.11, cc.8 et 9.

2. La section intitulée : *La « glorieuse résurrection du Christ » et la « 'glorification' du corps virginal » de Marie*, *Semaine Religieuse*, 65^e année, n.3, 18 septembre 1952, pp. 37-44.

3. *Ibid.*, 66^e année, n.19, 7 janvier 1954, p.293. — Voir *La piété du Fils*, p.149.

4. Nous l'avons marqué, SAINT JEAN DAMASCÈNE, comme aussi la liturgie orientale, (Cf. E. BOURQUE, *Le sens de l'Assomption dans la liturgie*, dans le recueil *Vers le dogme de l'Assomption*, Fides, Montréal 1948, pp.151ss.) traite de la mort, d'une mise au tombeau, et de l'Assomption comme d'événements qui se sont succédés dans le temps. Mais nous avons prévenu la difficulté qu'on pourrait tirer de là : « Saint Paul, traitant de la résurrection à la fin des temps, précise que *tous nous serons changés, en un instant, en un clin d'œil* (I Cor., xv, 51). Par contre, le *Livre d'Ézéchiel* décrit cette reconstitution des êtres hu-

Quant à l'opinion que la sainte Vierge serait morte d'amour, et par manière d'extase, comme le soutiennent saint Albert le Grand, Suarez, saint François de Sales et Bossuet nous n'en avons pas traité. L'autorité de ces auteurs est si grande que nous serions bien confus d'avoir soutenu une doctrine qui s'avérerait en principe incompatible avec la leur ¹. Il nous semble toutefois qu'aucun de ces auteurs n'eût insisté sur la nécessité d'une altération corruptive précédant la séparation de l'âme et du corps. Sur ce point saint Albert est très net ².

Nous avons insisté longuement sur le fait que saint Jean Damascène enseignait la mort de la sainte Vierge et nous avons marqué que le passage en cause a été maintenu dans le nouvel office de l'Assomption ³. Quant à la déposition au tombeau, nous avons noté à la suite de Dom Hesbert et Dom Bertaud, que ce Docteur « ne craint pas de déclarer que les éléments de son récit sur la mort et la sépulture de Notre-Dame, les discours qu'il prête aux différents personnages, voire le fait même de l'existence de son tombeau à Gethsémani, ne sont que des conjectures et n'ont que la valeur d'un cadre permettant de présenter la doctrine » ⁴.

Votre obligé,

C. D. K.

Le 20 février 1954.

MONSIEUR CHARLES DE KONINCK,
Université Laval,
Québec.

Cher Monsieur,

Je vous dois de bien vifs remerciements pour la réponse aussi complète et étoffée que lumineuse, que m'apporte la *Semaine Religieuse*. Votre souci de la perfection, votre talent d'argumentateur, vous ont

mains comme une réalisation successive répartie dans le temps (xxxvi, 7-8). SAINT THOMAS fait remarquer à ce propos que le prophète représente, en l'énucléant par phases successives, une production pourtant instantanée, ainsi que fit MOÏSE en racontant la création simultanée comme une œuvre de six jours, pour la raison qu'il s'adressait au « rudis populus » lequel aurait eu peine à recevoir la vérité tout court. Il eut été imprudent de donner occasion au doute, dont la solution pouvait sembler invraisemblable aux intelligences insuffisamment formées, et risquer même de prêter au ridicule. — Voir *La piété du Fils*, pp.99-100.

1. Voir, à ce sujet, le Révérend Père ROSCHINI, *Mariologia*, T.2, pp.229ss.

2. *Mariale, sive quaestiones super Evangelium « Missus est »*, q.131, édit. BORNET, T.37, pp.182-184.

3. *Semaine Religieuse*, 64^e année, n.49, 7 août 1952, pp.771-773 ; 65^e année, n.3, 18 septembre 1952, p.43. — *La piété du Fils*, pp.63-66, p.88.

4. *Ibid.*, p.773 ; ainsi que 66^e année, n.20, 14 janvier 1954, p.310. — *La piété du Fils*, p.152. Voir surtout le P. JUGIE, *La mort et l'Assomption de la sainte Vierge*, pp.159-171.

porté à répondre à chaque mot, presque à chaque virgule. Cette réponse me donne entière satisfaction. Elle est aussi tout à fait d'aplomb. Et je prends la liberté de souligner qu'elle est également remarquable de probité.

Il était opportun de vous faire établir l'à-propos du langage scientifique et de l'étude scolastique. Il était utile de vous faire répéter, afin de les préciser, certaines affirmations nécessairement nuancées. Et j'aime à croire que tous les bons Curés, qui malheureusement ne peuvent pas faire une spécialité de la recherche scientifique (et dont je me suis fait le porte-parole), vous sauront gré de cette splendide réponse.

Avec mes remerciements renouvelés, veuillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de mon profond respect.

.....

